N 559
10/04/2006

L'an deux mille six et le vingt huit mars à quatorze heures, les associés de la société **SOFOMOB**, SARL au capital de 8 000 €, divisé en 800 parts sociales de 10 € chacune, dont le siège social est 743, rue de la Ferme du Conte (40000) MONT DE MARSAN, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 434 654 869 RCS MONT DE MARSAN,se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation faite conformément à la loi et aux dispositions statutaires.

**Etaient présents** :

- M. Bernard OLIVIER, associé gérant, titulaire de 640 parts,
- M. Matthias OLIVIER, associé, titulaire de 80 parts,
- M. Dominique DUPIN, associé, titulaire de 80 pars.

L'assemblée est présidée par M. Bernard OLIVIER, associé gérant.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés, possèdent ensemble la totalité des parts sociales et qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions légales.

## ORDRE DU JOUR

- remplacement du gérant démissionnaire,
- pouvoirs pour formalités.

Puis il donne lecture du rapport de la gérance. Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

## PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, accepte la démission de M. Bernard OLIVIER de ses fonctions de gérant avec effet au 31 mars 2006, et nomme en remplacement à compter du 1er avril 2006, M. Matthias OLIVIER, demeurant Résidence de L'Etang – Appt 15, Impasse Léonard de Vinci (40000) MONT DE MARSAN pour une durée illimité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés.

M. Bernard OLIVIER

M. Dominique DUPIN

M. Matthias OLIVIER (*)

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

(*) faire précéder la signature de la mention manuscrite "bon pour acceptation des fonctions de gérant".